

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2024

**PRESENTS :** M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

### 3. Délibération de principe pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Boisseuil.

Au vu de l'évolution des actes de vandalisme constatés sur les bâtiments communaux depuis plusieurs mois et le nombre croissant de cambriolages recensés par la gendarmerie, il est envisagé de mettre en place un système de vidéoprotection sur la commune.

Ainsi des caméras seront installées progressivement aux abords des bâtiments communaux et sur certains axes routiers en concertation avec les services de la gendarmerie. Ces caméras seront reliées à un serveur sécurisé avec un accès restreint dans les locaux de la mairie.

Ce système de vidéoprotection sera mis en place en deux temps :

- fin d'année 2024 : installation d'une à trois caméras sur des points sensibles de la commune,
- fin d'année 2025 : mise en place complet du système de vidéoprotection sur la commune.

La population sera également prévenue de la mise en place d'un système de vidéoprotection par des panneaux, installés dans les différentes entrées de ville.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

